



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL 47/20

#### Demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission s'est réunie le 4 février 2020 en présence de Madame Laura Zeller, Déléguée à l'enfance, à la jeunesse et à la cohésion sociale, Madame Laure Pingoud, Secrétaire municipale, Monsieur Eric Zahnd, Chef du service technique communal et Monsieur le Municipal Igor Diakoff. La commission les remercie pour leur implication dans le projet et leur disponibilité.

#### Préambule

Pour l'étude du préavis, la démarche de la commission a été d'approfondir l'expression des besoins, d'obtenir plus de détails sur les solutions retenues et les démarches ayant permis de les sélectionner.

- **Contexte et intégration dans le futur SI de la Commune**

L'acquisition de logiciels de gestion s'inscrit dans la volonté de la Municipalité d'améliorer l'efficacité de l'administration communale et moderniser les outils informatiques à sa disposition.

La commission a en premier lieu souhaité connaître la vision de la Municipalité sur l'évolution du système d'information (SI) de l'administration communale, ceci dans un souci d'intégration des trois logiciels à l'étude dans un futur SI. Suite aux conclusions et recommandations de l'auditeur que la Municipalité a mandaté en 2018 pour étudier le SI de l'administration communale, la Municipalité souhaite prochainement déléguer la tâche de correspondant informatique à une société externe dans le but de l'aider à mettre en place une feuille de route de l'évolution du SI.

Dans ce contexte, une des préoccupations de la commission est que les trois logiciels demandés deviennent une contrainte le jour de la refonte du SI, dans le cas où ils ne peuvent y être intégrés.

- **Interfaces entre logiciels**

La valeur d'un SI se mesure, entre autre, par la possibilité de ses composants (logiciels dévolus à une activité spécifique) à communiquer entre eux de manière automatique. La donnée structurée est donc le cœur de tout SI et sa mise à disposition pour une utilisation par les autres composants du système est primordiale.

A l'heure actuelle aucune interface (interactions, flux de données, work-flows,...) n'est prévue ou souhaitée entre les trois logiciels et les systèmes de gestions déjà en place à la Commune. Cependant, pour MonPortail, le développement d'une interface est possible si un futur besoin est avéré.

La commission a encouragé M. Diakoff à faire intégrer cette fonctionnalité dans les discussions avec les fournisseurs des trois applications, à titre de précaution pour une intégration future. M. Diakoff s'est engagé à l'exiger lors de la signature des contrats.

### **Acquisition d'un programme d'inscription pour le restaurant et l'accueil parascolaire**

- **Situation actuelle**

Comme décrit dans le Préavis, l'application actuelle (Kibe) ne permet aucune interaction informatisée entre les utilisateurs des prestations de restaurant et d'accueil parascolaire (parents) et l'administration. De plus elle ne gère pas les devoirs surveillés.

La solution Kibe appartient au RAT. La Commune paye une redevance de 26.-/enfant au RAT pour son utilisation et n'a pas directement accès au prestataire.

- **Solution prévue**

Application "full web" avec une interface utilisateur pour les parents (front-office), une interface pour l'administration (back-office) et une interface pour les fournisseurs. Il s'agit plus de la location d'un service que de l'achat d'un logiciel. Les frais de mise en service correspondent à un paramétrage aux besoins de Prangins et la création d'une instance.

Les prestations de repas et de devoirs surveillés seront payées à l'avance par les utilisateurs sur le compte de la Commune. MonPortail ne gère pas la partie financière.

Les avantages sont :

- pas d'installation sur les postes de la Commune,
- gestion facilitée de la maintenance et des montées en versions,
- accessibilité sur tous supports.
- séparation complète du réseau de la Commune,
- gestion des soldes clients par les utilisateurs,
- maintenance comprise dans le prix de la licence.

L'hébergement, la réplication et la sauvegarde des données est assurée par le prestataire. Concrètement, l'hébergement et l'administration des serveurs sont sous-traités à un fournisseur certifié (CYBERNATUS), actif dans le domaine de la santé et bénéficiant d'une expérience de plus de 50 ans en matière de traitement de données sensibles.

Le principal Inconvénient est qu'il n'y a pas de lien avec la comptabilité communale.

- **Sécurité**

- les données traitées sont sensibles,
- l'hébergement est sous-traité à un prestataire certifié,
- les fournisseurs de repas n'auront pas accès aux données personnelles des enfants.

- **Retour sur investissement**

La mise en place de MonPortail permettra une économie d'environ 4 heures de travail par semaine.

Aucune reprise des données n'est nécessaire, les dossiers étant créés par les utilisateurs dès la mise en production de la solution.

A l'heure actuelle, la solution MonPortail est utilisée par 157 communes.

Les charges de fonctionnement annuelles sont de CHF 4'265.- TTC.

### **Acquisition d'un programme de gestion électronique des séances de la Municipalité**

Les montants exprimés dans le Préavis sont indicatifs et sont basés sur les offres reçues. A l'heure actuelle, le choix du fournisseur n'a pas encore été retenu et le type d'application (web ou installé en local) n'est donc pas encore défini. Le lieu de stockage des données (externe ou interne à l'administration communale) n'est non plus pas encore connu.

A l'heure de la rédaction du Préavis, le choix de la solution n'avait pas encore été fait par manque de disponibilité des collaborateurs pour l'étude approfondie des offres. Malgré cela, la demande a logiquement été intégrée dans le présent Préavis par cohérence avec les autres objets de la demande de crédit.

- **Situation actuelle**

L'administration communale et plus particulièrement Mme la Secrétaire municipale ne dispose actuellement d'aucun outil d'aide à la préparation des séances Municipales et au suivi des décisions prises.

- **Solution prévue**

La solution qu'il reste à définir devra couvrir les besoins principaux suivants :

- une gestion facilitée de la préparation des séances,

- la centralisation et l'accessibilité des documents sur tous supports,
- la gestion des documents de travail, leur cloisonnement et mise en commun suivant les phases d'élaboration,
- la distribution rapide et automatique des décisions prises en séance aux services communaux concernés,
- l'archivage structuré des décisions et documents,
- une gestion centralisée des accès et rôles.

- **Sécurité**

- le lieu d'hébergement des données reste à définir,
- le système devra traiter de données sensibles. La commission a donc recommandé de porter une attention particulière à la sécurité de l'information,
- la gestion des accès et des rôles sera assurée en interne de l'administration communale.

- **Retour sur investissement**

La mise en place d'une gestion électronique des séances de la Municipalité permettra une économie d'environ 5 heures de travail par semaine.

Aucune reprise des données n'est actuellement prévue. L'historique sera conservé tel quel et accessible pour la recherche.

Selon les offres reçues, le calcul des licences est basé soit sur le nombre d'utilisateurs, soit sur le nombre d'habitants.

Afin d'avoir une optimisation de la circulation de l'information, il est prévu d'avoir un nombre d'utilisateurs élargi à chaque service.

La commission a suggéré que Madame Pingoud rencontre des collaborateurs d'autres communes qui utilisent les solutions à l'étude, afin de pouvoir se baser sur des expériences réelles pour le choix de l'applicatif définitif.

La commission a également émis l'idée d'une utilisation du futur système pour la communication des questions et la transmission des documents demandés à la Municipalité par les commissions permanentes du Conseil (COFIN et COGEST). M. Diakoff a retenu l'idée et se renseignera sur la possibilité de la mise à disposition d'un environnement spécifique aux commissions permanentes.

Les charges de fonctionnement annuelles sont de CHF 5'008.- TTC.

## Acquisition d'un programme de gestion du mobilier, des machines et des consommables

- **Situation actuelle**

A l'heure actuelle, la gestion du matériel communal se fait sur un tableur. Le Service technique communal (STC) a donc déposé la présente demande pour les bâtiments, la voirie et les espaces verts, afin de pouvoir bénéficier d'un outil de gestion performant et efficace.

- **Solution prévue**

Suite à une étude de marché, la solution retenue par le STC a plusieurs avantages. Elle a été développée par une entreprise de machines de chantier pour gérer des gros objets, ce qui permet facilement de pouvoir travailler au niveau des bâtiments, des salles, ou des lieux de stockage.

De par la filière principale de l'éditeur de la solution, c'est un système simple, robuste et efficace.

Il s'agit d'une application "full web", sans installation locale.

- **Sécurité**

- les données sont hébergées en Europe,
- la gestion des accès et des rôles est assurée par le STC,
- les modifications effectuées par les collaborateurs sont tracées.

- **Retour sur investissement**

La mise en place d'une gestion du mobilier, des machines et des consommables permettra une économie d'environ 1 heure de travail par semaine.

La commission est favorable à une gestion efficace du matériel communal et des stocks et encourage vivement d'étendre l'utilisation d'un tel système à d'autres secteurs, comme le matériel communal du port des Abériaux.

Les charges de fonctionnement annuelles sont de CHF 3102.- TTC (jusqu'à 500 étiquettes).

### Conclusion de la commission

La commission est convaincue que la modernisation des outils informatiques de la Commune est indispensable pour aider l'administration à délivrer de prestations de qualité de manière efficiente.

Au vu des prix pratiqués dans le domaine des SI, les montants demandés dans le présent préavis sont raisonnables.

La commission a particulièrement apprécié l'implication des principales utilisatrices et utilisateur des solutions demandées, leurs explications et leurs réponses aux questions de la commission.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Prangins,**

vu le préavis municipal N° 47/20 concernant une demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'adopter le Préavis municipal N° 47/20 concernant une demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques,
2. d'accorder un crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques,
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
4. d'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 14 février 2020.

La commission chargée de l'étude du préavis N° 47/20 :



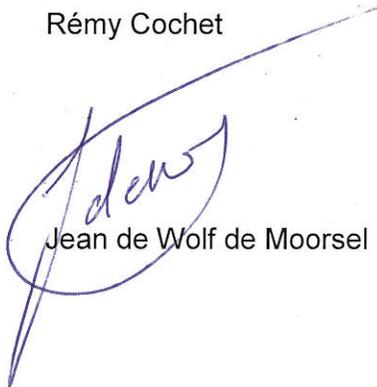
Nicolas Aeschlimann



Rémy Cochet



Walter Hediger



Jean de Wolf de Moorsel



Olivier Binz (rapporteur)